
Dons patriotiques des administrateurs du directoire du district de Beaugency, qui font hommage de plusieurs effets pour les défenseurs de la patrie, lors de la séance du 2 germinal an II (22 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Dons patriotiques des administrateurs du directoire du district de Beaugency, qui font hommage de plusieurs effets pour les défenseurs de la patrie, lors de la séance du 2 germinal an II (22 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) pp. 61-62;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20222_t1_0061_0000_3

Fichier pdf généré le 23/01/2023

5

Les administrateurs du directoire du district de Beaugency félicitent la Convention sur la découverte de la trame dont elle vient de frapper les auteurs: ils protestent de leur entier dévouement à ses décrets et à la cause du peuple, et demandent avec énergie la punition des dilapidateurs qui dévorent le trésor national. Ils annoncent qu'ils ont envoyé, soit à la commission des subsistances, soit au dépôt d'Orléans, soit à la monnaie, les objets détaillés ci-après: 3 339 paires de souliers, 57 pantalons de ratine garnis de peau, 1 277 chemises, 11 paires de guêtres, 120 paires de bas, 58 paires de souliers, 2 gibernes, 40 couvertures, 332 couvertures de réquisition; à la caisse de l'administration des domaines nationaux, 190 marcs 3 onces 6 gros d'argent et vermeil, 251 marcs 6 onces de broderies, tissées en or et argent; à la monnaie d'Orléans, 402 liv. et demie d'étain, et 1 506 liv. de cuivre jaune.

La mention honorable et l'insertion au bulletin sont décrétés (1).

[Beaugency, 28 vent. II] (2)

« Citoyens représentans,

L'horreur et l'indignation la plus grande pour les événemens inouïs et nouveaux, heureusement découverts à temps, l'amour de la liberté le plus enraciné dans nos cœurs et la résolution la plus forte de périr pour la conservation et l'affermissement de la République, tels sont les sentimens qui nous animent et nous dictent cette lettre.

Vous féliciter sur vos travaux, rendre grâce au génie tutélaire qui veille sur la France, aux infatigables membres du Comité de Salut public et à tous ceux qui peuvent les seconder; vous engager à rester à votre poste jusqu'à la paix... que disons-nous jusqu'à la paix, jusqu'après la destruction du dernier des tyrans et de tous leurs satellites; c'est où devrait se borner cet écrit, car tous vos momens sont précieux; mais, Citoyens représentans, en administrateurs révolutionnaires, nous ne pouvons vous taire des réflexions que cette dernière et horrible conspiration nous fait faire. Souvent on ne voit le danger que lorsqu'on est près d'y tomber et si on y échappe les moyens d'éviter ceux à venir se présentent.

Nous avons envoyé à la Commission des subsistances: 906 paires de souliers. Au dépôt d'Orléans: 2 433 paires de souliers. Total: 3 339.

Au magasin militaire de Tours: 570 pantalons de beige et ratine garnis de peau.

A la Commission des habillemens: 1 277 chemises, 11 paires de guêtres, 120 paires de bas, 58 paires de souliers, 2 gibernes, un paquet de charpie et 40 couvertures, tous les objets de cet article, sont en pur don. Plus 332 couvertures non données, mais de réquisition.

Journellement des militaires passant se plaignent auprès de nous de ce qu'ils sont tout nus et nus pieds. Un entr'autres aujourd'hui nous

dit que dans l'armée du Nord d'où il revient pour aller à la Vendée, celui qui descend la garde quitte ses souliers pour les prêter à celui qui monte après lui.

D'autres rapports non moins pénibles à entendre pour les amis de la Liberté et de ses défenseurs, l'exécrable complot nouvellement formé et encore heureusement déjoué, nous font craindre qu'on ne vous tienne pas un fidèle compte de tous ces envois et que la distribution ne s'en fasse pas, ou s'en fasse d'une manière liberticide. Ce qui nous porte encore à avoir cette crainte, c'est que nous n'avons reçu jusqu'à présent de tous ces envois que peu de récépissés.

Nous désirerions, Citoyens représentans, que, puisqu'à tant de départemens, il est assigné une armée, les envois d'habillemens militaires se fissent directement à l'armée qui est affectée à tels départemens et district. Par exemple l'armée des Ardennes est dans notre arrondissement pour les fournitures: eh bien nous enverrions directement au Conseil d'administration ou militaire de cette armée, en vous en donnant connaissance, tous les effets que nous aurions à notre disposition. Nous ne vous faisons cette proposition que parce que nous croyons que, probablement, les armées manqueraient moins et qu'il se fera moins de dilapidations. Si nous sommes dans l'erreur, votre sagesse nous en tirera.

Nous avons, de plus, envoyé à la caisse de l'administration des domaines nationaux, par la messagerie d'Orléans: 1 506 liv. de cuivre jaune potin, matière de cloches et quelque peu de cuivre rouge.

Voilà ce qu'a fourni notre district depuis quelques mois; c'est peu, mais tous les districts et départemens réunis forment entre eux une masse considérable de tous ces effets, et s'ils se trouvent déposés en des mains infidèles, leur dilapidation est assurée et le mauvais usage qu'on en peut faire ne doit qu'être préjudiciable à la chose publique. C'est ce qui nous a fait faire ces observations, dans un moment sur tout où nous sommes convaincus que malgré votre fermeté, votre vigilance et la nôtre qui y répond, nous ne soyons pas encore assez clair. Faites-vous donc rendre compte, Citoyens représentans, et que la tête des agens coupables tombe. Les effets envoyés dans la Belgique pour nos troupes et perfidement livrés à nos ennemis par Dumouriez doivent justifier nos observations.

Quoiqu'il en soit, les dons recommencent dans notre district:

Déjà 12 douzaines de mouchoirs, plus un, deux paires d'épaulettes jaunes, deux cravates, 22 chemises, 4 paires de souliers, deux neuves et deux ayant servi, 50 liv. en assignats; 11 poids de 50 liv. en fer pour faire des boulets et 440 liv. pesant abandonnées à la Nation par le citoyen Jeufriion-Flatet, notre collègue, créancier d'un émigré, attendent encore de nouvelles offrandes, et lorsqu'elles nous paraîtront assez nombreuses, nous vous en instruirons.

Déjà, Citoyens représentans, notre district, peut être le seul du département, a fourni 6 milliers de salpêtre.

Ils ont bien fait, les traîtres, ils ont encore rehaussé l'esprit public par cette nouvelle manœuvre qui ne réussira pas plus que toutes les

(1) P.V., XXXIV, 32. B^m, 5 germ. (2^e suppl^t); M.U., XXXVIII, 120.

(2) C 297, pl 1016, p. 7.

autres. La liberté est invincible et impérissable; qu'ils tremblent de plus en plus les tyrans et leurs suppôts, ils périront tous.

Pour nous, Citoyens représentans, nous ne sommes ni nobles, ni prêtres, mais de purs et francs sans-culottes, et nous tenons plus à l'affermissement de la Liberté et de la République, à la conservation des Montagnards de la Convention et à l'anéantissement total des traîtres et des scélérats épars dans le sein de la France, qu'à la vie que nous ne chérissons et ne voulons conserver que pour vous aider à remporter un triomphe assuré et complet sur les ennemis de la République en quelque nombre et sous quelque forme qu'ils soient. S. et F. ».

DURAND, BOURON (*agent nat.*), PAUVUECAN, GODENOY, L. P. BASCHET, YVONNEAU.

6

La société populaire du Havre-Marat applaudit avec transport au décret qui abolit l'esclavage dans les colonies.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Le Havre-Marat, 6 vent. II*] (2)

« Représentants,

Fondateurs d'une République immortelle, il vous appartenait sans doute de briser les chaînes honteuses de l'esclavage d'un million d'hommes courbés depuis des siècles sous le joug tyrannique et meurtrier d'une poignée de despotes.

Le génie de la Liberté qui vous inspire a appelé vos sollicitudes, a fixé vos regards sur des colonies déchirées et souillées de tous les crimes du despotisme et du pouvoir arbitraire.

Les cris douloureux de l'esclave taillé par un fouet impitoyable ont retenti jusqu'au fond de vos âmes, vous avez frémi d'indignation au reçu des horreurs qui attestent depuis si longtemps les fureurs de l'égoïsme et les crimes des brigands qui ne connoissent que la soif inextinguible de l'or : vous avez voulu que le sol de la République ne fut habité désormais que par des hommes libres et égaux et votre décret fondé sur les droits de la nature et de la raison, va régénérer et rendre au bonheur de vastes possessions livrées, naguère à la plus deshonorante servitude.

La Société populaire du Havre-Marat applaudit avec transport à ce décret immortel ! chartre sacrée qui consacre à jamais les heurieuses destinées des noirs et de leurs générations.

Il est donc vrai que des colons corrompus, avides et dissipateurs ne pourront plus jouer impunément de la vie de leurs semblables qu'ils oseraient nommer leurs esclaves ? il est donc arrêté que des négociants sans principes et sans humanité ne pourront plus trafiquer et s'enrichir du sang des infortunés habitants de l'Afrique ? Leurs déclamations mensongères, leurs sophismes inhumainement erronés viennent d'être anéantis.

(1) P.V., XXXIV, 32. *Mon.*, XX, 29; *J. Sablier*, n° 1213; *Bⁱⁿ*, 2 germ. (suppl^t).

(2) C 299, pl. 1046, p. 4.

Amour de l'humanité, justice éternelle, douce et bienfaisante philosophie, grâces immortelles vous soient rendues. La Convention nationale vient de proclamer à la face de l'univers vos principes, vos droits impérissables, l'humanité et la raison si longtemps outragées se relèvent avec plus d'éclat que jamais à la volonté toute puissante d'une grande nation.

L'aristocratie de la peau, le hideux esclavage, mille préjugés honteux, quelque profondément qu'ils se soient implantés dans ces malheureuses contrées vont être déracinés par les mains vigoureuses des enfants de la Liberté.

Cette justice éclatante rendue aux habitants du Nouveau Monde, hâtera la chute des tyrans; ce décret bienfaisant est le précurseur de nouvelles victoires des républicains français.

Bientôt des vaisseaux traversant rapidement les mers qui nous séparent vous apporteront, n'en doutez pas, le tribut de reconnaissance et d'attachement inaliénable des hommes libres des colonies. Embrassant nos principes, fidèles à leur patrie, ils feront retentir avec nous les voutes de la Convention nationale, des cris chéris de Vive la République une et indivisible, Vive la Montagne. »

J. DEVAL, MILLET fils (*secrét.*), LE TELLIER (*présid.*), DUCLÈRE.

7

Celle de la commune du Burgaud, département de la Haute-Garonne, écrit qu'elle vient de déposer au comité de bienfaisance de Toulouse, pour les défenseurs de la patrie, 30 paires de souliers et 12 livres en numéraire; elle invite la Convention nationale à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Le Burgaud, 13 vent. II*] (2)

« Citoyen président,

Reçois, au nom de la patrie, 73 chemises, 30 paires de souliers et 12 liv. argent que la Société populaire de Burgaud réunie au Conseil général de la commune vient de remettre au Comité de Bienfaisance de la Société populaire de Toulouse pour nos braves frères d'armes. Nous sommes environ huit cent individus desquels 50 Montagnards ont volé aux frontières; nous venons d'en armer et équiper de pied en cap trois autres qui deffendent actuellement notre chère patrie, nous allons porter même des œufs et des poules en quantité relative à nos pouvoirs à nos frères malades dans les hôpitaux de Toulouse, nous voulons employer tous nos moyens, nous sommes prêts à sacrifier tout ce qui nous reste et même nos vies pour le triomphe de la République.

Nous nous félicitons sans cesse d'avoir toujours été les amis de la Révolution, d'être élevés à sa hauteur et à sa dignité, de sentir le prix de la Liberté, aussi reconnoissant que le fana-

(1) P.V., XXXIV, 32-33; *M.U.*, XXXVIII, 120; *Bⁱⁿ*, 5 germ. (2^e suppl^t).

(2) C 299, pl. 1045, p. 5.